



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le

S'LO

N ID : 033-213302615-20230222-2023_02_20_011-DE

En exercice: 14

Présents : 10

Votants : 10 + 4

Absents : -excusés : 4

Procurations : 4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023_02_20-011

Objet : Fixation du prix linéaire du marché

L'an deux mille VINGT TROIS, le 20 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée, Maire.

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjoint, M. MAMERT Jean-Michel, Mme FORESTIER Nathalie, M. BOUDOT Vincent, M. GATINEL Didier, M. DELAIRE Claude, Mme PIARDET Corinne, Mme BOUCHE Coralie, M. LAGARDE Conseillers Municipaux.

Absent :

Absents excusés : M PIARDET René, M. VILAIN Paul, M. BRINGART Christophe

Exclus :

Procurations : M VILAIN Paul à Mme BRETON Dorothée, M PIARDET René à Mme BITARD Céline ; M BRINGART Christophe à Mme MATHIEU Julie.

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire explique qu'il convient de fixer le prix linéaire pour les commerçants du marché.

Elle propose un montant de 0,46 euros le mètre linéaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer le prix du mètre linéaire pour les commerçants du marché à 0,46 euros.

Fait à Lussac, le 20/02/2023

Le Maire,
Dorothée BRETON

